L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux—No. 75 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MARDI MATIN, 29 MAI.

FEUILLETON.

LES FAUX MONNAYEURS AU XIXe SIÈCLE.

ROMAN PAR CAMILLE BIAS.

DEUXIEME PARTIE.

LE COFFRET.

IX—Suite.

Il y avait dans l'accent du gaîmenant quelque chose de sinistre et d'âpre qui toucha Alice. Elle frémit.

—Est-ce que vous vous intéressez à cet avenir....vous savez bien, qui était au *Drap d'Or* le jour du feu?

La jeune fille pâlit. Elle crut que sa visite à la maison de santé était connue, et que le projet d'évasion allait devoir échouer.

—Je vous en prie, dit Baudruche, ne vous troublez pas comme ça. Tout ce que je veux, tout ce que je désire, c'est vous être agréable. Je vis doute bien qu'il y a une histoire sur le compte de l'étranger, et pour peu que ça vous fasse plaisir, je vous dirai ce que j'en sais, quoi qu'on m'ait bien payé pour me taire.

—Mais quel est votre but? demande Alice, dont la curiosité était aiguillonnée.

—Je vous avoue que je n'en sais trop rien. Quand on m'a dit: "Mets-le feu à la chambrière du grand'mère, dans combien de temps que c'est à côté, au *Drap d'Or*, et mène à l'hôtel avec un camarade habillé en paysage.; v'là de l'argent...." je trouvais ça tout naturel, et j'en savais bien fait d'autres. J'ai cru, j'ai nobiné des dégâts, mais ça ne m'a pas m'amusait, parce que ça me faisait l'effet d'une macarée. J'ai trouvé même à vous remettre chez de l'argent, et j'y ai déjà la chose qu'on m'avait demandé pour ça. Qu'est-ce que ça pouvait me faire? je ne le connais pas, moi, l'homme qui restait chez vous. Mais, dans ce temps, vous m'avez regardé; ça m'a retourné le cœur aussi sûrement qu'une ouverture, et, tout de suite, il m'a paru bien que je venais de mal faire.

Alice se mit à trembler fort à cette révélation, qu'elle dut prendre le bras du canapé, et s'y appuyer.

—Est-ce bien vrai ce que vous me dites-là? demanda-t-elle.

—Mon Dieu! dit Baudruche, saisissant cette occasion de prendre dans la sienne la petite main d'Alice, est-ce que ça choque, par hasard, ce que je pensais?

Mlle Mathieu leva sur lui des yeux suppliants qui faillirent le jeter à ses pieds, sur l'asphalte.

—Si sérieuse, dit-elle, que si vous ne me trompez pas, je vous devrai peut-être plus que la vie.

—Et qu'est-ce que j'ai? demande Baudruche. Je voudrais me persuader que l'affaire ne vous touchait en rien.

—Dites-moi tout ce que vous savez, je vous en prie.

—Je ne demande pas mieux. Mais d'abord, éloignons-nous un peu. La bas, derrière Saint-Ambroise, c'est désert, nous ne serons pas dérangés.

Baudruche, en achevant ces mots, se retourna et eut une exclamation.

—Mandit! qu'est-ce que tu fais là?

Il s'adressait, et l'attendait que le sois libre.

—Ce n'est pas louche. Est-ce que tu me filerais?

—Pourquoi faire?

—Dame, tu le trouves là, juste à point derrière moi, quand je cause.

L'homme eut un sourire, qu'il crut plein de malice, en regardant la jeune fille, impatiente de ces colloques.

—De quel côté allais-tu? demanda Baudruche.

—Place du Trône. Je suis passé tout près de toi; tu jasais allait si bien que tes yeux ne m'avaient pas vu.

—Alors, continue la route, et ne t'arrête plus à me regarder.

—Qu'est-ce que ces hommes? demanda Alice, en se laissant coudoyer derrière l'église, vers le nouveau square, qui était encore alors entouré d'une palissade de planches.

—Pas grand'chose de bon.

—Il vous suivait.

—Je ne crois pas; d'autant plus qu'il ne peut avoir une raison pour cela.

Mandit avait vu la direction que prenaient les deux jeunes gens; il remonta le boulevard vers la place, mais, à la première rue, il tourna à gauche et se mit à courir jusqu'au bout. Là, il s'arrêta, et, avec précaution, tendit la tête au dehors du mur, qui formait le coin de la rue de ce côté. Il la retira aussitôt d'un air satisfait, recommença deux ou trois fois cette pantomime; puis, rejoignit le square, du côté opposé à celui où devaient être les jeunes gens, et marcha le long des planches sur lesquelles il passait la main, comme pour s'assurer de leur solidité.

Alice et Baudruche, de leur côté, étaient arrivés jusqu'auprès de cette même barrière, mais du côté opposé. Là, ils étaient seuls et rien ne gênait leur conversation.

—Et vous ne connaissez pas cet homme? demandait Alice.

—Je ne l'avais jamais vu, avant qu'il me chargeât de cette étrange mission; je ne l'ai pas revu depuis.

—Combien reçoiva-t-il pour ce crime?

—Cent francs, mais je ne savais pas c'était un crime. Cent francs, c'était une somme que je n'avais jamais possédée; il me semble qu'elle ne durera point. Je n'avais reçu autant pour la camarade que je devais chercher moi-même, plus cinquante francs pour mes frais de déplacement.

—Et, depuis cette époque, vous n'entendîtes plus parler de cet homme?

—Jamais.

—On fit un procès à l'avenue, à cause des objets trouvés dans ce chambre, qu'on l'accusait d'avoir volés.

—Je l'ai su.

—Et vous n'avez pas dit la vérité! s'écria la jeune fille, en faisant un pas en arrière.

Le coupable joignit les mains.

—Mademoiselle Alice, je suis un vaurien, un mauvais sujet, je fais le désespoir de la mère Baudruche, qui est une brave femme malgré son avarice. Je n'ai jamais voulu travailler. J'ai suivi les mauvais conseils des camarades et, de paresse en fainéantise, je crois que j'aurais été jusqu'au bout du rouleau qui coudoie en prison, si la Providence ne vous avait mise comme un de ces bons anges sur mon chemin.

—Que voulez vous dire?

—Je veux dire que jusqu'à cette heure-ci j'étais un escripant, mais qu'à partir de cette même heure, je deviendrai un petit saint si vous voulez.

—Que dois-je faire pour cela?

—Me conseiller, me conduire, et, quand vous serez contente de moi, me tendre la main et me le dire.

—Je ne demande pas mieux, fit Alice avec son entraînant sourire; et même, si réellement vous voulez être ce que vous dites, j'ai bien envie de vous la donner tout de suite.

Baudruche se jeta sur la main que tendait la jeune fille, et dit en riant pour cacher les larmes qui faisaient trembler sa voix:

—C'est dit, c'est convenu. Et vous pouvez vous vanter, mam'selle Alice, d'être l'auteur d'une vide métamorphose.

—Je vous crois; j'ai confiance. Maintenant, racontez moi tout ce que vous savez sur l'avenglé.

—Hélas! ça se borne à peu près à ce que je vous ai dit; mais il y a là-dedans bien des points noirs, qu'avec votre aide j'éclaircirai.

—L'avez vous m'avez fait, le répéterez vous devant d'autres?

—Oui, si vous m'en donniez l'ordre.

—Votre camarade, qui jouait le rôle de pompier, parlerait-il comme vous?

—Avec de l'argent on fait faire bien des choses aux hommes. Si je le retrouve, je m'en charge.

—Vous ne savez pas ce qu'il est devenu?

—Non, mais je connais Paris, et les bons endroits où se cache certain gibier.

—Cela ferait deux, murmura la jeune fille.

—Quant à l'homme qui m'a remis la monnaie, c'est ce qu'on appelle un monsieur.

—Vous ne le reconnaîtriez pas?

—Je l'ai cherché partout sans jamais le rencontrer, d'où j'ai conclu qu'il n'avait pas ce jour-là son visage naturel.

—Mais, se voir....

—Ah! la voix, ça n'est pas aussi sûr que la vue. Mais, vous m'y faites penser, et, désormais, j'écouterai autant que je regarderai.

—Il y a aussi un aveugle qui a joué un rôle dans cette affaire.

—C'est bien possible. Il y a l'Bonsoire qui est capable de ça. Mais ce n'est pas facile de le lui faire parler, celui-là. La bouteille ne le décide jamais, et plus il boit, moins il parle.

—Comment l'appelez-vous?

—L'Bonsoire, répète Baudruche en riant, parce qu'il a le visage plaqué comme si la grêle y avait passé. C'est bien la plus horrible bête humaine que j'aie jamais vue.

—Ce doit être lui, fit encore Alice. Mais qu'avez-vous donc? demande la jeune fille au vaurien, qui venait de se précipiter sur la palissade du square, l'œil entre deux planches mal jointes.

—Un chien, peut-être, qui aura trouvé moyen d'entrer là-dedans.

—C'est possible, après tout, répondit Baudruche pas convaincu.

—Je suis obligée de vous quitter, reprit Alice. On m'attend. Si j'avais besoin de vous voir, où vous trouverai-je?

—Chez moi, rue.... mais non, c'est mon pays, et mes propriétaires m'auraient pris de confiance. Si vous avez quelque chose à me dire, venez chez Mme Bellegrie, rue Tarbigo, maison de la marchande de friandise, une japonaise d'origine, elles collent là, et qui vous dira bien où je suis, quand je ne serai pas chez moi.

—Merci, fit Alice en souriant; mais je crains vous retarder davantage à quitter Pierrot.

—Vous ne regretterez pas votre confiance; j'entre le surveiller. Tous jours.

—Et vous aussi, si j'ai tant de fois vu et entendu vous prouver tout de suite.

—Mais vous ne m'en voulez pas de vous dire, mam'selle Alice, demandait, vous ne faites bien rien pour.

—Eh bien, dans trois jours, à dix heures du soir, venez à cette même place. Il y aura ici quelque chose de nouveau.

—Merci, dit encore le vaurien, tout le vrai, bien sûr, l'histoire de la débouche, qui vous lui jouaient tantôt.

—Vraiment ces deux jeunes, reprit Alice, et lui beaucoup de mal, je n'oublierai pas l'adresse de Mme Bellegrie.

—Bonsoir, Alice. Mon nom n'est pas un [illegible]

—Vraiment plus que l'est sans blâme il [illegible]

—Le jeune fille ne se trompait pas en [illegible] qui Baudruche agit Baudruche; c'est pourquoi elle avait confiance en lui sans [illegible] dangereuse. Elle en hâta de rejoindre le domicile de M. [illegible]

—Dites est pour nous, lui dit-elle en [illegible]

Le magistrat écouta attentivement le récit de Mlle Mathieu, mais il n'en conclut pas comme elle que tout était terminé, et mit un peu de trait sur son entretien.

—Les révélations de Baudruche peuvent nous mettre sur la trace de ce que nous cherchons, dit-il, mais elles ne suffisent pas à obtenir un mandat, qui pas prononcé avec raison bienvenu, et n'y ajouteraient peut-être nulle importance. Je sais comme vous dans le désespoir de ce pauvre, qui pourra mieux être fort utile, je l'espère. Mais le mieux est de nous tenir jusqu'à de nouvelles découvertes, car la maladroite intervention pourrait ruiner tout. Maintenant vous à la place d'un magistrat, qu'est pas comme moi intéressé dans l'affaire et ce garçon ne mit rien, se connaît tomment un intérêt lui a donné de l'argent et qu'il [illegible] de déposer celle défense une chambre d'hôtel, sous un prétexte qu'a fourni un fait de [illegible]. Vous avez [illegible] pour le jeune Eli.

—C'est vrai, répondit le jeune Eli.

—Il ne faut pas pourtant vous décourager. Ce Baudruche sera pour nous un auxiliaire précieux. Ne pas convaincu [illegible] rencontre pas que chose heureuse. Il vous apportant; entretenez sa confiance, excitez son dévouement. Il sera peut-être plus à lui seul dans l'intérêt du l'avenglé que nous tous réunis. Mais d'abord, [illegible] que notre pauvre martyr soit en sécurité; M. de Beaurain est à Paris. Il a fait prendre des nouvelles du malade, nous le verrons jamais trop satisfait ni trop prudents. Vous, mon enfant, pendant ces jours d'attente qui nous restent, ne sortez plus. D'autres que Baudruche pourraient vous reconnaître, et en serait fait.

Baudruche faisait des démarches qui quatier Saint-Ambroise, pensant qu'on l'avait [illegible] d'un [illegible] Mademoiselle chez l'ex-commissaire. Mlle Alice avait-elle disparu à l'angle du boulevard Voltaire, qu'il guignait à la [illegible] comme un chat, et qu'il [illegible] côté dans le square où [illegible] Il faillit tomber sur le dos d'un homme qui [illegible] de [illegible] et [illegible] une position [illegible] et [illegible] des gens [illegible]

—Qu'est-ce que tu [illegible] demande-t-il.

—Je [illegible] répondit Baudruche, homme qui n'avons pensé le [illegible] de [illegible] qu'il vue terribles pour des [illegible]

—Tu [illegible] dans plus grand de tu [illegible] à la place du Trône!

—Je me suis trouvé fatigué. Fais bien [illegible]

—Qui [illegible]-tu, de moi ou de cette jeune [illegible]

—Je [illegible] personne.

(A continuer.)

Les travaux législatifs.

M. Oscar Arroyo, sous-secrétaire d'Etat [illegible] de Sainte-Croix, remplit les fonctions de Secrétaire d'Etat avec autant de zèle que de capacité, et en [illegible] idée de faire publier dans le journal officiel, une liste analytique de toutes les lois et résolutions adoptées à la session ordinaire de l'Assemblée législative. Nous résumons cette liste qui comprend 31 lois résolutions avec le date de la promulgation.

1—Loi sur les élections, 9 janvier 1877.

2—Loi autorisant les présidents des deux Chambres à émettre, jusqu'à concurrence de 200,000, des reçus [illegible] 10 janvier.

3—Autorisant un emprunt pour l'Etat du Salvador, 10 janvier.

4—Allouant $150,000 pour les dépenses de l'Assemblée, 20 janvier.

5—Amendant la section 1288 des statuts révisés, 2 février.

6—Résolution demandant l'aide du gouvernement national pour les levées, 2 février.

7—Autorisant les notaires à assurmenter les personnes, et à légaliser les actes, 5 février.

8—Relatif à Ouachita City, 15 fév.

9—Relative aux institutions charitables, 16 fév.

10—Déclarant les mandats pour salaires des fonctionnaires constitutionnels incessibles en paiement des taxes, 20 fév.

11—Amendant section 251 des Statuts Révisés sur les cautionnements, 20 fév.

12—Relative aux cautionnements solidaires, 20 fév.

13—Relative à la perte de documents par l'incendie de la maison de cour de Livingston, 24 fév.

14—Changement de nom, 24 fév.

15—Relative à l'annulation des caution [illegible] solidaire, 26 fév.

16—Relative aux appels des cours de la paroisse Ste Marie, 26 fév.

17—Fixant les salaires du greffier de la Cour Criminelle [illegible] de district, 27 fév.

18—Relative aux salaires de la [illegible] Cour de District d'Orléans, etc., 27 fév.

19—Autorisant les demandeurs dans les affaires de saisie provisoire à faire annulerer les propriétés quand les défendeurs ne l'ont pas fait dans les dix jours, 27 fév.

20—Relative à la promulgation des lois, 5 défaut par le gouverneur de les faire promulguer, 27 fév.

21—Relative aux assurances non incorporées dans l'Etat, 27 février.

22—Sur la charge de La. Equitable life Ins. Co., 28 février.

23—Remise de pénalité sur taxes arriérées dans certaine cas, 2 mars.

24—Obligeant la ville à recevoir jusqu'à [illegible] les taxes collectées les mandats du bureau métropolitain, 2 mars.

25—Amendant section 1419 des Statuts de la paroisse St. Bernard et sur [illegible] des justices de paix, 9 mars.

26—Relative à la réunion des juges et avocats de district, 10 mars.

27—Cour de district des paroisses Jeffersonne et Rivière Rouge, 10 mars.

28—Relative aux compagnies de chemins de fer, emprunts, hypothèques, 10 mars.

29—Relative à la consolidation de compagnies de chemins de fer, à l'exception de Bons d.c, 10 mars.

30—Amendant sec. 3773 des Statuts révisés, définissant les devoirs de l'exécuteur d.c, 9 mars.

31—Rapportant la loi du 14 août 1876 sur le paiement des milices, etc., 9 mars.

32—Rappelant les sections 2481 à 2650 des Statuts révisés et la loi du 24 février 1869, 9 mars.

33—Réglant les frais de route pour les sessions extraordinaires convoquées avant l'ajournement de la législature, 9 mars.

34—Relative au transfert des archives de la paroisse St. Bernard et sur [illegible] des justices de paix, 9 mars.

35—Relative à la réunion des juges et avocats de district, 10 mars.

36—Cour de district des paroisses Jeffersonne et Rivière Rouge, 10 mars.

37—Loi sur le Morgan's Louisiana & Texas railroad and steamship Co., 10 mars.

38—Relative aux compagnies de chemins de fer, emprunts, hypothèques, 10 mars.

39—Relative à la consolidation de compagnies de chemins de fer, à l'exception de Bons d.c, 10 mars.

40—Amendant sec. 3773 des Statuts révisés, définissant les devoirs de l'exécuteur d.c, 9 mars.

41—Taxe spéciale, nouveau Lincoln, 10 mars.

42—Incorporant l'Exempt Society Mechanic's Fire Co., No 6, 11 mars.

43—Créant une justice de paix dans le 4e ward de la paroisse Natchitoches, 11 mars.

44—Relative aux jurés dans tout l'Etat, la paroisse d'Orléans exceptée, 11 mars.

45—Amendant, art. 2676 du Code civil d'ex., 11 mars.

46—Pouvoirs additionnels aux juges de paix de St. Landry, 11 mars.

47—Relative au transfert des actions et amendant la section 313 des Statuts, 11 mars.

48—Loi excluant certaines terres des limites de drainage, et rapportant certaines lois sur le drainage dans les paroisses d'Ouachita et de Jefferson, non signée par le gouverneur, 14 mars.

49—Relative aux imprimeries publiques 14 mars.

50—Relative aux cautionnements des collecteurs de taxes, 14 mars.

51—Créant deux justices de paix, paroisse Avoyelles, 14 mars.

52—Relative au 4e district judiciaire, 14 mars.

53—Créant une justice de paix, 3e ward, paroisse Ascension, 14 mars.

54—Amendant sec. 1241 des Statuts révisés, 14 mars.

55—Amendant la première [illegible] depuis en paiement des [illegible] [illegible] 14 mars.

56—Relative aux [illegible] des deux Cours d'Orléans, 14 mars.

[illegible]

[illegible]

[illegible]